

Fiche d'identité

Date de construction : entre 1900 et 1945

Maison construction pierre, moellon, béton ou briques sur 3 niveaux (sous-sol avec cave et vide sanitaire – RDC et R+1)

Le soubassement est sur une partie terre-plein, une partie cave.

Mesure du radon

en becquerels (Bq) par m³ d'air

Dans le couloir

AVANT travaux

2 243 Bq / m³

Après travaux

1 027 Bq / m³

Dans le séjour

AVANT travaux

2 137 Bq / m³

Après travaux

1 135 Bq / m³

Coût des travaux

Travaux réalisés par le propriétaire

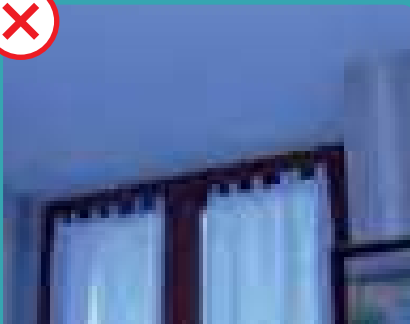
Total

500 €

Contexte

- ▶ Pas d'entrée d'air dans les pièces sèches ;
- ▶ présence d'entrée d'air dans la salle de bains et la cuisine ;
- ▶ extraction dans les WC et la salle de bains situés au R+1 ;
- ▶ chauffage central à eau chaude au gaz ;
- ▶ passage de réseaux dans le sol.

Le constat



Absence d'entrée d'air sur les menuiseries



Passage de réseau de chauffage du sous-sol au rdc



Passage de réseau dans le sol



Préconisations

- ▶ Etanchement ponctuel des passages de réseaux
- ▶ Rouvrir les grilles d'air du vide sanitaire pour évacuer le radon et mettre en place un extracteur mécanique pour accélérer le mouvement d'air
- ▶ Etanchement de la porte d'accès à la cave
- ▶ Mettre en place des entrées d'air sur les menuiseries des pièces sèches
- ▶ Remplacer le plancher bois existant par un revêtement de sol souple ou un carrelage.



Réalisations

- ▶ Etanchement des passages de réseaux
- ▶ Mise en place d'un isolant sous le parquet bois.
- ▶ Mise en place d'un extracteur dans la cave.
- ▶ Ouverture des grilles d'air du vide sanitaire

Bilan / analyse du chantier

Le taux de radon mesuré après travaux est encore beaucoup trop élevé par rapport aux 300Bq/m³ de référence. Mais la concentration en radon a été divisée par deux bien que le propriétaire n'ait pas réalisé tous les travaux préconisés. En effet, il n'a pas mis d'entrée d'air sur les menuiseries et n'a pas remplacé le plancher bois. La mise en place d'un isolant sous le plancher n'empêche pas le radon de pénétrer dans la maison. L'étanchement de la porte d'accès à la cave n'a pas été non plus réalisé.

Le propriétaire doit donc poursuivre la réalisation des autres travaux préconisés pour atteindre un taux de radon acceptable.

